

— **S'ALLIER POUR
LA PROSPÉRITÉ**

Plateforme 2010-2013



I S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Plateforme 2010-2013 du Conseil du patronat du Québec



Le Conseil du patronat du Québec regroupe plusieurs des plus grandes entreprises du Québec ainsi que la vaste majorité des associations patronales sectorielles, en faisant ainsi la seule confédération patronale du Québec.

Point de convergence de la solidarité patronale, le Conseil du patronat du Québec constitue par son leadership la référence incontournable dans ses domaines d'intervention. Il souhaite influencer, de manière constructive, les débats économiques et sociaux en proposant la vision d'une société plus prospère, au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Une vision d'un Québec prospère

Outre ses ressources naturelles abondantes et accessibles, le Québec des années 2010 a d'immenses atouts, notamment ses universités de calibre mondial, sa richesse culturelle et sa créativité ainsi que sa qualité de vie extraordinaire. Mais il a également d'énormes défis à relever.

- Nous sommes la province la plus endettée au Canada et l'une des sociétés les plus endettées du monde industrialisé.
- Le fardeau fiscal imposé aux citoyens et aux entreprises du Québec est parmi les plus élevés en Amérique du Nord.
- Notre population vieillit rapidement et les pénuries de main-d'œuvre qui en découleront seront plus aiguës ici qu'ailleurs au Canada.

- Nous créons moins d'entreprises et nous sommes moins productifs et moins riches que nos voisins.

Cette pauvreté relative n'est pas une vertu. Elle signifie que nous avons moins de ressources que nos voisins à notre disposition non seulement pour assurer notre confort matériel, mais aussi pour nous éduquer, nous soigner, protéger notre environnement, développer notre culture et mettre en place les conditions qui permettront à notre société d'affronter les défis considérables d'un monde de plus en plus concurrentiel. Par ailleurs, elle nous enferme dans le cercle vicieux de la dépendance envers des systèmes de transferts comme la péréquation.

Le Québec que nous souhaiterions voir émerger au cours des prochaines décennies est au contraire un leader au sein du Canada et des pays de l'OCDE, qui se retrouve en tête de peloton en termes de productivité et de richesse (PIB par habitant).

- C'est une province dont les finances publiques sont saines et dont la fiscalité est concurrentielle, qui contribue au régime de péréquation au lieu d'en être un bénéficiaire.
- C'est un pôle d'attraction à cause de ses infrastructures modernes, de son économie dynamique et diversifiée, de l'exploitation stratégique et responsable de ses ressources naturelles abondantes, et de ses services publics efficaces et de qualité.
- C'est une population en croissance grâce à une natalité et une immigration soutenues, dont la main-d'œuvre est bien scolarisée, bien formée aux plans professionnel et technique, productive et disponible en nombre suffisant.

Une perspective rassembleuse

Comment parvenir à réaliser cette vision d'un Québec plus prospère? Il faudra de toute évidence modifier nos façons de faire et mobiliser l'ensemble de notre société pour atteindre cet objectif.

Le Conseil du patronat du Québec représente certes les intérêts des employeurs. Il a pour mission immédiate de s'assurer que les entreprises puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Mais, pour nous, la prospérité est d'abord affaire de coopération. Il est impossible de produire plus et mieux sans la collaboration de l'ensemble des acteurs sociaux.

L'un des principaux blocages que l'on doit surmonter concerne la notion même d'enrichissement. Pour certains, il s'agit malheureusement d'un combat pour s'approprier des richesses déjà existantes. La tarte économique a une taille fixe; on doit en obtenir un morceau plus gros pour s'enrichir. L'enrichissement est ainsi vu comme un jeu à somme nulle. Chacun met de l'avant ses propres revendications sans se préoccuper des effets sur les autres.

La vision du Conseil du patronat du Québec est à l'opposé de celle-ci. Nos membres, les employeurs du Québec, prennent chaque jour des décisions qui permettent de faire grossir la « tarte économique ». Ils ne peuvent le faire aux dépens du reste de la société puisque les ressources qu'ils utilisent viennent du reste de la société. Ils ne peuvent le faire que si les politiques publiques sont optimales et les conditions générales de notre économie le permettent.

Découlent de cette approche constructive les cinq enjeux discutés dans les pages qui suivent :

- **une main-d'œuvre accessible et de qualité;**
- **un capital humain au coût concurrentiel;**
- **une réglementation intelligente;**
- **des finances publiques saines pour une fiscalité concurrentielle;**
- **une économie durable.**

Nous lançons cette plateforme sur la place publique non seulement pour faire entendre la voix des employeurs du Québec, mais aussi pour engager la conversation avec nos partenaires sociaux dans la recherche de solutions à nos défis communs.



Yves-Thomas Dorval
Président du Conseil du patronat du Québec

Une main-d'œuvre accessible et de qualité

Enjeu

Jusqu'à la récente récession, le Québec a connu une décennie de croissance économique accompagnée d'une amélioration notable du taux d'emploi. Toutefois, les employeurs membres du Conseil du patronat du Québec identifient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comme l'un des facteurs ayant l'influence négative la plus marquée sur l'activité économique au Québec.

Il ne peut y avoir de croissance économique durable sans une main-d'œuvre abondante et bien formée. Et plus un travailleur possède une formation qui correspond à la demande du marché du travail, plus il pourra espérer obtenir un salaire élevé. Plusieurs facteurs ont cependant une incidence négative sur l'accessibilité et la qualité de la main-d'œuvre, dont :

- Le vieillissement de la population (la population active du Québec commencera à diminuer à partir de 2014).
- La retraite hâtive de plusieurs travailleurs québécois (à 60,2 ans contre 61,9 ans au Canada).
- La non-reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs.
- Le manque d'intégration en emploi de la main-d'œuvre immigrante.
- Le manque de formation en cours d'emploi.
- Le décrochage scolaire (en 2008, 29 % des jeunes du secondaire du réseau public quittaient l'école sans diplôme).

Propositions

Les moyens d'augmenter l'accessibilité et la qualité de la main-d'œuvre touchent quatre groupes distincts de travailleurs. Le Conseil du patronat du Québec propose des pistes de solutions pour améliorer la formation et l'accès au marché du travail de chacun de ces groupes, solutions qui ne pourront être mises en œuvre que par un pacte entre l'ensemble des intervenants.

1. Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail doivent posséder une maîtrise adéquate du français, de l'anglais ainsi que d'autres disciplines de base, et leur formation doit être adaptée au marché du travail.

- **Rehausser l'enseignement de base** – Avec l'aide des enseignants, des parents, des institutions et de tous les autres partenaires, le Québec doit entreprendre une véritable transformation du système d'éducation afin que les matières de base soient mieux acquises et que les programmes offerts soient mieux adaptés aux besoins du marché du travail.
- **Lutter contre le décrochage** – Des mesures plus porteuses doivent être adoptées pour réduire le décrochage et favoriser une diplomation dans les délais normaux.
- **Rehausser l'information sur les carrières et le marché de l'emploi** – Les jeunes devraient pouvoir obtenir une meilleure information concernant les choix de carrière et les perspectives d'emploi qui s'offrent à eux. On devrait notamment valoriser la formation professionnelle.
- **Harmoniser les formations** – Les parcours des cours de formation professionnelle et technique devraient être harmonisés de façon à favoriser le passage entre les niveaux secondaire, technique et universitaire.
- **Des universités de classe mondiale** – Les universités devraient avoir plus d'autonomie pour décider elles-mêmes des droits de scolarité selon les disciplines offertes. On doit favoriser l'instauration d'un système d'éducation universitaire compétitif se démarquant tant par la qualité et la quantité de ses diplômés que par sa capacité à attirer les meilleures ressources financières et humaines dans le domaine de la recherche.

2. Les travailleurs déjà sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi ou en recherche d'emploi, doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue tout au long de leur carrière.

- Les travailleurs devraient avoir l'opportunité de faire évaluer les compétences qu'ils ont acquises au cours des ans de façon à identifier celles qui manquent et à permettre leur mise à jour.
- Le secteur de l'enseignement devrait bénéficier de plus de flexibilité en vue de faciliter la formation continue des travailleurs en emploi ou en recherche d'emploi.
- On devrait s'inspirer du programme SERRÉ (Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique) pour offrir de nouvelles formes d'aide à la formation.

3. Une main-d'œuvre de qualité pourrait être davantage disponible si on levait les obstacles à la reconnaissance des qualifications et si on offrait des incitations pour accroître la présence sur le marché du travail de certains groupes.

- **Reconnaître les compétences** – Le capital humain détenu par les personnes immigrées qualifiées doit être pleinement mis à contribution. Un effort supplémentaire doit être fait en matière de reconnaissance des compétences. Dans les cas où les qualifications des immigrants ne satisfont pas aux normes québécoises, on devrait s'assurer qu'un immigrant diplômé puisse suivre un parcours menant à une qualification suffisante.
- **Prolonger la vie active des travailleurs** – Des mesures incitatives devraient être prises pour garder le plus longtemps possible au travail les personnes qui le souhaitent, notamment par une réforme des régimes de pension et de la fiscalité, l'encouragement du mentorat, la mise à jour des compétences et des changements dans l'organisation du travail.

4. Dans une société vieillissante comme le Québec, l'immigration est la principale autre source de main-d'œuvre qualifiée.

- **Arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail** – La politique d'immigration du Québec devrait être davantage ciblée en fonction des besoins du marché du travail, avec des critères de sélection suffisamment souples pour s'adapter à la réalité changeante des entreprises du Québec. On devrait mettre davantage d'accent sur les bassins d'immigration d'où peuvent provenir des immigrants dont les qualifications sont en demande.
- **Miser sur nos universités** – On devrait miser sur le réseau universitaire bilingue de Montréal pour attirer les étudiants étrangers, notamment en provenance de pays émergents, ainsi que les chercheurs dans les créneaux où le Québec peut démontrer un avantage distinctif, en offrant des conditions d'études, de résidence et d'emploi avantageuses.



Un capital humain au coût concurrentiel

Enjeu

À l'instar des autres facteurs de production, la main-d'œuvre est sujette aux lois de l'offre et de la demande. Si le coût du capital humain est trop élevé, les employeurs auront tendance à chercher des solutions de rechange à l'embauche de nouveaux employés, ce qui aura des répercussions négatives tant sur la compétitivité des entreprises que sur le taux de chômage.

Malheureusement, au-delà des salaires et des avantages sociaux, qui constituent toujours la portion la plus importante des débours en termes de capital humain, les entreprises du Québec sont soumises aux taxes sur la masse salariale les plus élevées au Canada (environ 30 % de plus qu'en Ontario) ainsi qu'à divers programmes qui entraînent des coûts additionnels de gestion de la main-d'œuvre. En montants absolus, les taxes sur la masse salariale versées par les employeurs du Québec représentent plus de 15 milliards de dollars, soit plus que ce que le gouvernement du Québec reçoit de l'ensemble des taxes sur la consommation et un peu moins que ce qu'il reçoit en impôts des particuliers. Ces programmes débordent souvent de leur mission essentielle d'assurance pour offrir des bénéfices qui s'apparentent à ceux de programmes sociaux.

Propositions

Le Conseil du patronat du Québec veut s'assurer que la rémunération globale (salaires et avantages sociaux + cotisations sur la masse salariale) qui a cours au Québec soit compétitive par rapport aux concurrents comparables de nos entreprises ailleurs au Canada et dans le monde.

Nos propositions s'articulent autour de trois principes :

- Une stabilité globale des coûts, en vertu de laquelle toute nouvelle hausse de l'une des taxes sur la masse salariale devrait être compensée par une diminution équivalente du reste du fardeau fiscal assumé par les employeurs.
- Une révision des programmes financés par des taxes sur les salaires dont les bénéfices sont plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada.
- Un recentrage des programmes financés par des taxes sur les salaires sur leur mission essentielle de façon à contrôler ou diminuer leurs coûts.

Santé et sécurité du travail

- **Mettre fin à la surindemnisation** – Il faudrait corriger les dispositions de ce régime, financé à 100 % par les employeurs, qui mènent à une surindemnisation. La base de salaire servant à établir l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) des travailleurs dont l'emploi est à caractère discontinu (par exemple : travailleur à temps partiel, sur appel, saisonnier, etc.) est actuellement annualisée sur la base du salaire minimum après 14 jours, comme si le travailleur avait eu un emploi permanent. Cette disposition fait en sorte que les accidentés reçoivent une indemnité plus élevée que le salaire qu'ils auraient normalement reçu s'ils étaient demeurés au travail. L'objectif de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) est de compenser une perte de revenu à la suite d'une lésion professionnelle et non d'enrichir indûment un travailleur accidenté.
- **Éviter le cumul de prestations** – Une autre source de surindemnisation est le fait qu'un travailleur qui prend sa retraite alors qu'il reçoit une IRR ou celui qui est déjà à la retraite au moment où il produit une réclamation pour rechute, récurrence ou aggravation d'une lésion professionnelle survenue chez son employeur avant sa retraite peuvent cumuler, dans diverses situations, les prestations de retraite prévues par le régime de leur employeur et l'IRR payable par la CSST. Cette situation devrait aussi être corrigée.
- **Limiter la durée des programmes de recherche d'emploi** – Un travailleur incapable d'exercer son emploi mais qui, après sa réadaptation, devient capable d'exercer un emploi convenable non disponible a le droit en ce moment de recevoir sa pleine IRR pendant un an afin de se chercher un emploi. Il en est de même pour un travailleur qui redevient capable d'exercer son emploi après l'expiration du délai pour l'exercice de son droit au retour au travail. Ces programmes de recherche d'emploi devraient avoir une durée plus limitée.
- **Éviter la double cotisation** – Les débours relatifs à des accidents de la route dont sont victimes des travailleurs devraient être exclusivement imputés à la SAAQ et ce, afin d'éviter la double cotisation des employeurs à la SAAQ et à la CSST pour assurer le même risque. L'employeur cotise présentement à la CSST pour les accidents du travail et, à titre de propriétaire de véhicules automobiles, le cas échéant, à la SAAQ pour les accidents de la route.

- **Réadaptation : revoir les pratiques** – Il y aurait lieu de revoir les dispositions législatives pertinentes ainsi que les pratiques actuelles reliées au programme de réadaptation.
- **Soins de santé : réduire le temps d'attente** – La durée d'attente pour l'accès à certaines chirurgies augmente de façon très importante la durée d'indemnisation. Le gouvernement devrait instaurer des mesures de gestion des soins de santé permettant de réduire ce temps d'attente. Il faudrait également sensibiliser les médecins traitants à cette situation.
- **Resserer le remboursement des frais de physiothérapie** – Il n'existe pas de disposition limitant le nombre de traitements de physiothérapie. Il est reconnu qu'au-delà d'une vingtaine de traitements, ces derniers, sauf exception, deviennent inefficaces. À l'instar des autres provinces, la CSST devrait cesser de rembourser les coûts reliés à la physiothérapie, à l'ergothérapie et aux autres médecines alternatives après un certain nombre de traitements.

Régime d'assurance-emploi

- **Un régime adapté aux nouvelles réalités** – Toute modification au régime devrait tenir compte de la compétitivité des entreprises et des nouvelles réalités du marché du travail, notamment le vieillissement démographique.
- **Assurance vs programme social** – Le gouvernement fédéral devrait départager les programmes financés par le régime d'assurance-emploi qui sont directement reliés à de l'assurance-chômage et ceux qui sont davantage de nature sociale. Ces derniers devraient, quant à eux, à l'instar de l'ensemble des programmes sociaux, être financés par les autres sources de revenus du gouvernement plutôt que par des cotisations sur les salaires.
- **Partage équitable des coûts** – On devrait instaurer un partage équitable du financement du régime, soit 50/50 employeur/travailleur.
- **Récession : des bonifications temporaires** – Le gouvernement fédéral devrait prendre les moyens à sa disposition pour limiter le plus possible la hausse des taux de cotisation des employeurs à l'assurance-emploi, notamment en s'assurant que les bonifications annoncées en réaction à la récession demeurent temporaires.

Assurance parentale

- **Revoir les bénéfices pour stabiliser le taux de cotisation** – Le taux de cotisation des employeurs au Régime québécois d'assurance parentale devrait être stabilisé, notamment par un examen du niveau des prestations offertes et en particulier des bénéfices qui ne sont pas essentiels à l'atteinte des objectifs visés par le programme.

Régime des rentes du Québec

- On s'attend à ce que les coûts du Régime des rentes du Québec augmentent au cours des prochaines décennies en raison du vieillissement de la population québécoise. La Régie des rentes du Québec devrait faire tous les efforts possibles pour contrôler la hausse des coûts avant de procéder à la hausse des cotisations. Toute hausse à venir des cotisations patronales à ce régime devrait être compensée par une baisse ailleurs, de manière à ne pas accroître le fardeau des taxes sur la masse salariale.

Fonds des services de santé

- Dans la mesure où le Fonds des services de santé du Québec est financé à 100 % par les employeurs québécois, qui y ont contribué à hauteur de 5,6 milliards de dollars en 2009, le gouvernement devrait porter une attention particulière aux propositions du Conseil du patronat du Québec en matière de réforme des soins de santé.



Une réglementation intelligente

Enjeu

La création d'entreprises compétitives et durables dépend d'une réglementation efficace. Plusieurs législations et réglementations sont toutefois complexes et contraignantes au Québec, parfois plus qu'ailleurs au Canada et dans le monde, en particulier celles qui touchent la construction. D'autres sont mal conçues et entraînent des effets pervers imprévus. De plus, la société québécoise s'est donné plusieurs réglementations à caractère social plus exigeantes que dans le reste de l'Amérique du Nord, dont certaines contribuent à décourager le travail et l'investissement au Québec.

Propositions

Tout en demeurant vigilant pour s'assurer que tout nouveau changement à la réglementation (sur des dossiers comme le placement temporaire ou le *Code canadien du travail*, par exemple) ne viendra pas désavantager les entreprises québécoises, le Conseil du patronat du Québec propose des améliorations à la réglementation existante dans divers secteurs.

Le Conseil du patronat du Québec compte d'abord mettre de l'avant quelques principes généraux qui devraient s'appliquer à la réglementation dans tous les secteurs.

- Le cadre réglementaire devrait fixer des objectifs plutôt que d'imposer des processus spécifiques contraignants pour les atteindre.
- La réglementation doit être simplifiée et viser des objectifs de résultats raisonnables de façon à ce que les petites entreprises, qui n'ont pas de ressources internes spécialisées, ne soient pas constamment obligées de recourir à des consultants pour s'y conformer.
- La réglementation devrait être révisée régulièrement pour s'ajuster aux nouvelles circonstances.
- La réglementation ne devrait pas désavantager les entreprises québécoises par rapport à nos concurrents des pays développés et devrait être conçue de manière à ne pas créer d'impact négatif sur l'investissement et la création d'emplois.
- La réglementation appliquée par différents organismes étatiques devrait être cohérente.

- Le pouvoir des inspecteurs qui appliquent la réglementation doit être strictement encadré de façon à éviter les abus. À cet égard, le Conseil du patronat du Québec développera d'autres lignes directrices semblables à celles déjà présentées en matière de santé et de sécurité du travail.

Améliorer le Code du travail du Québec

Les lois du travail québécoises comptent parmi les plus sévères en Amérique du Nord. Elles protègent très bien le travailleur syndiqué contre le pouvoir jugé excessif de son employeur mais beaucoup moins bien le travailleur contre le pouvoir, qu'on peut estimer tout aussi excessif, des dirigeants de son syndicat. Dans le but de rétablir l'équilibre entre les employeurs et les syndicats et, ainsi, d'améliorer les relations de travail, le gouvernement devrait insuffler davantage de démocratie dans les organisations syndicales, notamment en :

- adoptant le vote au scrutin secret dans le processus d'accréditation;
- prévoyant des mécanismes de soutien aux travailleurs lésés par leur syndicat;
- instaurant des obligations plus strictes en matière de transparence financière des syndicats.

Assouplir la réglementation du travail dans l'industrie de la construction

Dans le secteur de la construction, les irritants de la réglementation sont nombreux et entraînent dans certains cas des coûts plus élevés ici qu'ailleurs. Le régime de relations du travail (loi R-20) devrait donc être modernisé afin de permettre plus de flexibilité, plus de productivité et une réduction des coûts dans ce domaine.

- **Machinerie de production** – Le Conseil du patronat du Québec invite le gouvernement à maintenir la possibilité pour les donneurs d'ouvrage de choisir entre l'application des conditions de travail hors construction et celles régies par la loi R-20.
- **Placement de la main-d'œuvre** – Dans plusieurs métiers de la construction, le placement de la main-d'œuvre est déterminé par le syndicat du métier concerné, ce qui rend les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats et, bien souvent, fait grimper les coûts de construction en augmentant indûment le nombre d'heures

rémunérées. Les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) devraient être pleinement mis en vigueur, de manière à fournir aux entrepreneurs du domaine de la construction un outil fonctionnel leur donnant un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre sur les grands chantiers.

- **Polyvalence des travailleurs** – L'industrie de la construction du Québec compte actuellement 27 métiers réglementés, comparativement à 6 en Ontario. Chacun fait l'objet d'une définition précise dans un règlement de la loi R-20. Cette multiplication des métiers s'accompagne d'un cloisonnement rigide, ce qui fait augmenter le nombre de travailleurs requis sur un chantier et, en conséquence, les coûts de construction. On devrait promouvoir une plus grande polyvalence des salariés de la construction, ce qui entraînerait une amélioration de la productivité de l'industrie.

Promouvoir le libre-échange

- Le gouvernement devrait poursuivre ses initiatives en vue de lever les obstacles au commerce et à la mobilité entre le Québec et les autres provinces canadiennes et entre le Québec et le reste du monde.

Simplifier les formalités administratives coûteuses

- De nombreuses formalités administratives imposent des coûts considérables aux entreprises, ce qui freine leur rentabilité et leur compétitivité. Le gouvernement devrait notamment simplifier les formulaires d'impôt corporatif, les formalités liées au prélèvement des taxes sur la masse salariale et aux taxes de vente et celles liées à l'application du régime de santé et de sécurité du travail ainsi qu'à la francisation des entreprises.

Simplifier et harmoniser les règles encadrant les régimes de retraite privés

- Les régimes de retraite sont réglementés au niveau de chaque province et au niveau fédéral; les lois devraient être simplifiées et harmonisées pour l'ensemble du Canada.
- Plutôt que faire porter uniquement aux employeurs les risques reliés au régime de retraite, les employés et les retraités devraient participer eux aussi aux risques qui y sont reliés, par exemple en introduisant des mécanismes de partage de coûts ou des régimes cibles.
- Les règles de financement et d'appartenance des surplus doivent encourager une meilleure capitalisation des régimes en donnant à l'employeur un certain contrôle sur ceux-ci.



Des finances publiques saines pour une fiscalité concurrentielle

Enjeu

L'objectif qui sous-tend toutes les interventions du Conseil du patronat du Québec est que les entreprises du Québec et de l'ensemble du Canada puissent bénéficier des meilleures conditions possibles pour prospérer de façon durable dans un monde concurrentiel. Cela passe notamment par une fiscalité concurrentielle.

Cet objectif est menacé depuis la crise financière de 2008 et la récession qui a suivi, alors que les budgets du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral sont redevenus déficitaires. Cette situation, en soi, n'est pas surprenante. Au Québec, ces déficits s'ajoutent toutefois à une dette comparativement beaucoup plus importante que celle des autres provinces et d'autres sociétés dans le monde. Selon une étude récente du ministère des Finances, le Québec est la cinquième société la plus endettée du monde industrialisé.

C'est d'abord cette dette qui préoccupe grandement le Conseil du patronat du Québec parce qu'elle se traduira inévitablement par des impôts plus élevés dans l'avenir et parce qu'elle menace la compétitivité de notre économie et notre prospérité générale.

Propositions

Retourner à l'équilibre budgétaire

- Le retour rapide à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est prioritaire pour les employeurs et doit se faire le moins possible par une augmentation du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises mais, plutôt, par un contrôle accru des dépenses publiques. Ainsi, la croissance des dépenses de programmes doit être bien contrôlée pour éviter le retour à des déficits budgétaires structurels et à un niveau d'endettement public trop lourd. Le vieillissement accéléré de la population québécoise est une raison additionnelle pour éviter un alourdissement de notre endettement. Le Conseil du patronat du Québec restera vigilant pour s'assurer que les cibles de contrôle de la croissance des dépenses annoncées lors du budget 2010-2011 soient respectées.

Mettre en place un « cran d'arrêt » au chapitre des dépenses

- L'état lamentable des finances publiques québécoises justifie que nous marquions un temps d'arrêt pour une période d'au moins 10 ans – révisable à la fin de cette période – au chapitre des nouvelles dépenses. Il s'agit d'instaurer un dispositif qui interdirait légalement la création de dépenses additionnelles non compensées par des compressions dans les dépenses de programmes existants. Ce dispositif – qui pourrait s'appeler le « cran d'arrêt » – devrait comporter deux éléments pour en garantir le succès :

- 1- une quasi-constitutionnalisation de la mesure;
- 2- une loi vraiment contraignante pour le Conseil des ministres et les sous-ministres.

Un tel cran d'arrêt devrait faire l'objet d'une reddition de comptes formelle et annuelle, à date fixe, sous la supervision du vérificateur général.

Le gouvernement devrait procéder de plus à un réexamen régulier de ses dépenses dans tous ses domaines d'intervention en privilégiant les services directs aux clientèles et en réduisant au maximum les structures bureaucratiques.

Mettre en place une fiscalité plus concurrentielle

- **Au Québec** – Toute hausse du fardeau fiscal pour lutter contre les déficits devrait être temporaire. Lors du retour à l'équilibre budgétaire, le fardeau fiscal devrait revenir au minimum à son niveau de 2009 de manière à assurer une fiscalité concurrentielle. Par ailleurs, la fiscalité devrait reposer davantage sur les taxes à la consommation et les tarifs, et moins sur les impôts sur le revenu. Les taxes à la consommation sont les moins néfastes sur le plan de l'efficacité économique et de la création de richesse. Une politique de tarification des services publics permettrait quant à elle de donner une plus juste idée de la valeur de chaque service à ceux et à celles qui en font usage (principe d'utilisateur-payeur). Il est essentiel de s'assurer que les nouveaux revenus de tarification soient dédiés ou aillent à l'amélioration des services en question. Au net, l'exercice ne doit pas avoir pour but d'alourdir le fardeau fiscal des particuliers ou des entreprises.

- **Au fédéral** – Le gouvernement fédéral devrait aller de l'avant avec son objectif de ramener le taux d'impôt fédéral des sociétés à 15 % en 2012.

Revoir la rémunération dans le secteur public

- La composante rémunération dans le secteur public représente 55 % des dépenses de programmes provinciales. S'il est vrai que les salaires dans le secteur public sont plus faibles que dans les grandes entreprises du secteur privé, le portrait est inversé pour ce qui est de la rémunération globale. À cela s'ajoute la valeur de la sécurité d'emploi. Le temps est venu d'introduire des modes de rémunération basés davantage sur la performance et de remettre en question certaines conditions qui peuvent nuire à la productivité et à l'efficacité comme la sécurité d'emploi et l'ancienneté. Ces changements insuffleraient plus de flexibilité dans la gestion des ressources humaines ainsi qu'une culture de productivité, de performance et de concurrence dans l'administration publique.

Contrôler les coûts de la santé

Le financement des soins de santé accapare déjà 45 % des dépenses de programmes du gouvernement québécois. Ces coûts augmentent beaucoup plus rapidement que les autres dépenses et l'état des finances publiques va se détériorer si on ne fait rien pour régler cette situation. Les cotisations pour le Fonds des services de santé sont la principale taxe sur la masse salariale des entreprises et la principale source de l'écart avec le reste du Canada. Dans ce contexte, le Conseil du patronat du Québec estime que le gouvernement devrait mettre en œuvre certaines des recommandations les plus prometteuses mises de l'avant par différents groupes de travail pour contrôler les coûts de la santé, en particulier :

- explorer d'autres modes d'allocation budgétaire dans les hôpitaux qui incitent plus à la performance, notamment en remplaçant le mode actuel d'allocation des budgets sur des « bases historiques » par un mode basé sur l'achat de services rendus;
- instaurer une franchise qui dépend du revenu et des services utilisés;
- permettre la mixité de la pratique pour les médecins;
- examiner le mode de rémunération du personnel médical de façon à ce qu'il soit lié à la performance des thérapies prescrites;
- recourir à l'expertise de partenaires privés pour certains projets de longue haleine ou pour l'impartition de services.



Une économie durable

Enjeu

La durabilité est devenue un thème incontournable de tout débat économique et social. Du point de vue des employeurs, il ne s'agit pas simplement de s'adapter à des exigences environnementales de plus en plus contraignantes, mais aussi, et surtout, de prendre aujourd'hui, et dans divers domaines, des décisions qui assureront notre prospérité demain, en ayant toujours en tête les conséquences à long terme. Il ne pourra y avoir de croissance soutenue et durable de l'économie québécoise sans investissements appropriés dans nos infrastructures, sans exploitation durable de nos ressources naturelles, sans développement d'industries d'avenir et de positionnement stratégique dans les marchés en expansion.

Propositions

Prioriser l'investissement dans les infrastructures

- **Éviter le sous-investissement du passé** – Le gouvernement doit poursuivre ses investissements dans les infrastructures essentielles (énergie, eau, transport, santé, éducation, etc.) et s'assurer de leur maintien en bon état en évitant le sous-investissement, comme cela a été le cas par le passé.
- **Instaurer graduellement des tarifs dédiés** – Le financement des infrastructures publiques devrait se faire graduellement au moyen d'une tarification appliquée aux utilisateurs plutôt que par l'impôt. Les frais d'utilisation devraient être ciblés, transparents et ne pas servir à financer autre chose.
- **Montréal doit recevoir sa juste part** – La région métropolitaine de Montréal (où vit près de 50 % de la population québécoise) devrait recevoir sa juste part des investissements en infrastructures.

Promouvoir un développement équilibré de nos ressources naturelles

- **Des investissements structurants** – Le Conseil du patronat du Québec incite les gouvernements à poursuivre les investissements dans des projets majeurs structurants pour l'économie québécoise, notamment en matière d'électricité et d'eau.
- **Des redevances équitables et concurrentielles** – Les revenus que l'État tire de redevances prélevées sur l'exploitation des ressources naturelles devraient être équitablement répartis entre les différents secteurs d'activité qui exploitent ces ressources, et le niveau de ces redevances devrait permettre aux entreprises faisant des affaires au Québec de demeurer compétitives face à la concurrence mondiale.

Stimuler l'innovation et encourager le développement de la nouvelle économie

- **Réorganiser l'aide aux entreprises** – Dans le contexte où il y a déjà suffisamment de ressources consacrées par l'État au soutien aux entreprises, les gouvernements, et en particulier le gouvernement du Québec, pourraient réorganiser néanmoins les ressources existantes et prioriser leur aide financière et leurs initiatives dans le cadre d'une vision stratégique à long terme. Toute aide devrait dorénavant être axée sur quatre critères :
 - la création de valeur ajoutée par de l'innovation;
 - l'amélioration de la productivité à la fois technologique et de la main-d'œuvre;
 - la commercialisation dans des marchés non traditionnels (particulièrement l'Europe, l'Asie, et les marchés nord-américains où le Québec est moins présent);
 - l'inclusion de considération à l'égard du développement durable.
- **Lancer une Campagne de l'audace** – Le Québec bénéficierait de la mise sur pied d'une « Campagne de l'audace économique » multipartite (incluant le patronat, les syndicats, l'État, les institutions financières, les médias) visant à encourager l'investissement privé auprès des décideurs (sièges sociaux, institutions financières) situés au Québec ou à l'étranger.

Soutenir la commercialisation de l'innovation et des technologies propres

- **Mesures fiscales et marchés publics** – Le génie est l'une des forces de notre économie. Le Québec pourrait se positionner comme un leader mondial de l'innovation et des technologies propres. À cet effet, les gouvernements devraient mettre en place des mesures fiscales (crédits d'impôt) et des politiques de marchés publics favorables à la commercialisation de l'innovation et des technologies propres existantes afin d'en accélérer l'adoption chez nous et l'exportation à travers le monde.
- **Des normes réalistes** – La réglementation en matière de technologies propres (dans les entreprises, les véhicules, etc.) devrait imposer des normes réalistes qui tiennent compte de la capacité de nos entreprises de soutenir la concurrence mondiale, au lieu d'être élaborées en vase clos.



I UN QUÉBEC EN ACTION

Le Québec a besoin d'une voix forte et unie du milieu des affaires auprès des gouvernements et dans les débats publics. Une voix qui fait entendre les préoccupations des créateurs de richesse dans notre société et qui propose des solutions à long terme pour rendre notre économie plus productive et compétitive.

Au cours de la période 2010-2013, le Conseil du patronat du Québec se voudra le point de convergence de la solidarité patronale pour les employeurs du Québec. Par son leadership, il mobilisera le milieu des affaires et l'ensemble des employeurs pour faire avancer divers dossiers d'une importance cruciale pour l'avenir de notre société dans le but de créer les conditions de la prospérité en garantissant :

- une main-d'œuvre accessible et de qualité;
- un capital humain au coût concurrentiel;
- une réglementation intelligente;
- des finances publiques saines pour une fiscalité concurrentielle;
- une économie durable.

Large mobilisation

Le Conseil du patronat du Québec consacrera principalement, mais non exclusivement, ses efforts à rechercher des façons d'atteindre ces objectifs au cours des quatre prochaines années. Nos propositions ne concernent pas uniquement les employeurs : pour se concrétiser, elles nécessiteront une mobilisation beaucoup plus large. C'est en s'alliant pour la prospérité – avec nos partenaires au sein du gouvernement, des syndicats et des autres groupes sociaux – que nous pourrons mettre en place, ensemble, les conditions les plus propices à l'enrichissement de notre société.

■ Cette publication peut être consultée sur le site Web
du Conseil du patronat du Québec à l'adresse suivante :
cpq.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
2^e trimestre 2010



1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514 288 5161 / 1 877 288 5161

Télec. : 514 288 5165

cpq.qc.ca